

TRACTATENBLAD

VAN HET

KONINKRIJK DER NEDERLANDEN

JAARGANG 1956 No. 91

A. TITEL

*Handelsovereenkomst tussen het Koninkrijk der Nederlanden
en de Hongaarse Volksrepubliek, met bijlagen;
Budapest, 1 april 1955*

B. TEKST

De Franse tekst van Overeenkomst en bijlagen is geplaatst in *Trb.* 1955, 62.

G. INWERKINGTREDING

Zie *Trb.* 1955, 62.

De Overeenkomst is op grond van het onder rubriek J afgedrukte Protocol van 28 maart 1956, verlengd tot en met 31 maart 1957.

J. GEGEVENS

Zie *Trb.* 1955, 62.

In overeenstemming met artikel 60, lid 2, der Grondwet en artikel 24, eerste lid, van het Statuut voor het Koninkrijk is de Overeenkomst overgelegd aan de Eerste en de Tweede Kamer der Staten-Generaal, aan de Staten van Suriname en aan de Staten van de Nederlandse Antillen bij brieven van 27 juli 1955 (Bijl. *Hand.* II 1954/55 — 4036 (R 12), No. 1).

Bij briefwisseling van 14 en 15 december 1955 is tussen de bevoegde Nederlandse en Hongaarse autoriteiten overeengekomen, de geldigheid van de bij de Overeenkomst behorende lijsten „A” en „B” te verlengen tot en met 31 maart 1956, waarbij de contingenten met 1/4 werden verhoogd.

De op grond van artikel 4 van de Overeenkomst ingestelde Gemengde Commissie heeft op 28 maart 1956 te 's-Gravenhage een Protocol, met bijlagen, opgesteld inzake het handelsverkeer gedurende de periode van 1 april 1956 tot en met 31 maart 1957. Dit

Protocol is overeenkomstig zijn artikel 4 mede toepasselijk op Suriname en de Nederlandse Antillen, daar de Nederlandse Regering niet vóór 28 juni 1956 een mededeling als daar bedoeld heeft gedaan. De tekst van Protocol en bijlagen luidt:

Protocole de la réunion de la Commission Mixte Néerlando-Hongroise

La Commission Mixte constituée en vertu de l'article 4 de l'Accord Commercial concernant l'échange de marchandises entre le Royaume des Pays-Bas et la République Populaire Hongroise, signé le 1er avril 1955 s'est réunie à la Haye du 10 au 28 mars 1956.

Les deux Délégations animées du désir de développer dans toute la mesure du possible les échanges commerciaux entre leurs Pays sont convenues de ce qui suit:

1. L'Accord Commercial concernant l'échange de marchandises du 1er avril 1955 et l'Accord de Paiement du 20 décembre 1947 entre le Royaume des Pays-Bas et la République Populaire Hongroise sont renouvelés jusqu'au 31 mars 1957.
2. Les deux Délégations ont échangé de part et d'autre des indications sur les possibilités d'importation et d'exportation de marchandises.
3. Les deux Délégations ont fixé des listes de contingents A et B ci-annexées valables pour la période du 1er avril 1956 jusqu'au 31 mars 1957. Ces listes remplacent les listes de contingents valables pour la période du 1er janvier 1955 jusqu'au 31 mars 1956, annexées à l'Accord Commercial en vigueur.
4. L'application du présent Protocole au Surinam et aux Antilles néerlandaises est soumise à l'approbation des Gouvernements de ces Territoires, laquelle sera considérée comme tacitement accordée sauf notification contraire par le Gouvernement Néerlandais dans les trois mois qui suivront la signature du présent Protocole.
5. Le présent Protocole fera partie intégrante de l'Accord Commercial concernant l'échange de marchandises entre le Royaume des Pays-Bas et la République Populaire Hongroise en vigueur et l'Accord de Paiement entre le Royaume des Pays-Bas et la République Populaire Hongroise en vigueur.
6. Le présent Protocole avec ses annexes entre en vigueur le 1er avril 1956.

Fait en double exemplaire, à la Haye, le 28 mars 1956.

Le Président de la Délégation
Néerlandaise,
(s.) TH. J. P. DUNSELMAN

Le Président de la Délégation
Hongroise,
(s.) RÁBA ANDRAS

Liste „A”

*Exportations néerlandaises vers la Hongrie pour la période
du 1er avril 1956 jusqu'au 31 mars 1957*

No.		Quantité	En 1000 Fls Valeur
1	Boyaux et vessies		150
2	Oignons à fleurs, produits de pépinières et de floriculture		p.m.
3	Pommes de terre de semence		p.m.
4	Semences agricoles y compris graines de lin de semence		250 p.a.
5	Semences horticoles, de fleurs et de pépinières		500 p.a.
6	Poudre de cacao	60 t.	
7	Oeufs à couvrir et poussins d'un jour, volaille d'élevage		40
8	Plantes médicinales		p.m.
9	Beurre- et masse de cacao		p.m.
10	Insecticides, fongicides, herbicides et substances de croissance		50
11	Graines de carvi	100 t.	
12	Tabac en feuilles		p.m.
13	Lin teillé et étoupes de lin	400 t.	
14	Rotan lavé et trié et produits de rotan		100
15	Beurre		p.m.
16	Saindoux et graisse de porc raffinée	1 000 t.	
17	Huiles et graisses brutes, raffinées, durcies; comestibles et pour l'usage technique	1 000 t.	
18	Harengs frais, salés ou fumés et conserves de poisson		75
19	Engrais chimiques		p.m.
20	Fécule de pommes de terre		50
21	Chiffons et torchons, déchets de coton et de laine, effilochés	3 500 t.	
22	Fils de rayonne y compris rayonne pour pneus	400 t.	
23	Fibranne	200 t. p.a.	
24	Fils et fibres entièrement synthétiques	50 t.	
25	Fils de laine y compris fils de laine à tricoter		750
26	Crins d'animaux		p.m.
27	Fils de fibranne		p.m.
28	Tissus de laine y compris couvertures de laine		p.m.
29	Fils de lin		p.m.
30	Tapis sisal et coco		p.m.

No.		Quantité	Valeur
31	Crins végétaux préparés pour la broserie		p.m.
32	Matières auxiliaires pour l'industrie textile		50
33	Couleurs d'aniline et pigments organiques.		50
34	Couleurs, lacques et vernis		25 p.a.
35	Pigments anorganiques		p.m.
36	Emaux vitrifiés.		p.m.
37	Huiles essentielles, essences et mélanges.		500
38	Résines synthétiques		50
39	Gélatine photographique ainsi que gélatine alimentaire.		50
40	Dioxyde de manganèse		40
41	Charbon médicinal		100
42	Matières premières pharmaceutiques diverses.		400
43	Produits pharmaceutiques divers y compris préparations organiques, spécialités et produits antibiotiques		450
44	Produits chimiques divers		150
45	Liège en planches, granules etc.		p.m.
46	Soudure d'étain, métal blanc et métal pour caractères d'imprimerie		200
47	Produits ouvrés et pièces détachées de l'industrie électrotechnique, y compris appareils et instruments, lampes spéciales, postes récepteurs de TSE, appareils médicaux de rayons X.		650
48	Machines diverses		150 p.a.
49	Zinc refondu, zinc dur et zinc brut, dont au maximum 100 tonnes zinc brut		200
50	Chaussures de caoutchouc		p.m.
51	Papiers divers		p.m.
52	Peaux brutes de bovins		150
53	Cuirs d'empeigne.		100 p.a.
54	Extraits tannants		p.m.
55	Livres, périodiques et autres imprimés.		100
56	Articles divers en caoutchouc.		p.m.
57	Produits en lignostone.		50
58	Fils métalliques.		20
59	Roulement à rouleaux coniques.		100
60	Matière artificielle à base d'albuminoïde		p.m.
61	Divers		2 000

Liste „B”

*Exportations hongroises vers les Pays-Bas pour la période
du 1er avril 1956 jusqu'au 31 mars 1957*

No.		Quantité	En 1000 Fls Valeur
1	Jus de fruits, pulpes de fruits et fruits au sirop		150
2	Boyaux et vessies		500 p.a.
3	Ail	80 t.	
4	Piment	40 t.	
5	Purée de tomates pour l'industrie exportatrice	300 t.	
6	Conserves diverses		100
7	Salami et saucissons	20 t.	
8	Chevaux de boucherie à l'exception des poulains	2 000 têtes p.a.	
9	Semences diverses horticoles y compris pois de semence, semences de fleurs et semences d'arbres. . .		500
10	Semences diverses agricoles e.a. vesce, lucerne, incarnat et trèfle. .		250
11	Fruits légumineux à cosse sec. . .		500
12	Abricots et pêches frais et/ou séchés.		50
13	Champignons séchés		90
14	Graines oléagineuses		500 p.a.
15	Huiles comestibles		6 000
16	Malt	500 t.	
17	Plantes médicinales		100
18	Vin.		50
19	Bovins de boucherie		300
20	Riz	1 000 t. p.a.	
21	Millet et sarassin	200 t.	
22	Graines de chanvre	100 t.	
23	Germes de froment		p.m.
24	Produits de la vannerie et articles en paille.		150
25	Pruneaux		100
26	Viande de boeuf congelée	1 000 t.	
27	Petits chevaux de trait.	500 têtes p.a.	
28	Gibier vivant		50
29	Farine d'os		p.m.
30	Huiles essentielles		500
31	Produits de l'industrie photographique		150
32	Matières pharmaceutiques de base		200 p.a.
33	Spécialités pharmaceutiques . . .		50
34	Matières et produits chimiques divers.		300 p.a.

No.		Quantité	Valeur
35	Verres pour lunettes		50 p.a.
36	Cuirs divers		300
37	Fourrures confectionnées à l'exception gants		500
38	Fourrures non-confectionnées		200
39	Gants en cuir et en fourrure dont Fls 100 000 en cuir		250
40	Gants tricotés		50
41	Chiffons de toutes sortes et déchets de textile		400
42	Tissus de rayonne et de fibranne dont au maximum Fls 50 000 imprimés		200
43	Articles de ménage, tissus de tapisserie, tissus pour vêtements en lin		25
44	Mercerie et madeira		50
45	Vêtements confectionnés		400
46	Tissus de coton dont au maximum Fls 75 000 imprimés		250
47	Bas de soie artificielle pour dames	10 000 douzaines de paires	
48	Blouses brodées à la main		100
49	Broderies diverses, filets faits au crochet, ouvrages manuels		50
50	Tricotages en laine pure faits à la main		50
51	Tapis hongrois		250
52	Articles de ménage en faïence		50
53	Articles sanitaires en faïence		150
54	Verrerie de ménage		50
55	Porcelaines		50
56	Bouteilles isolantes		150
57	Verrerie pharmaceutique		50
58	Horlogerie		100
59	Articles de bureau		100
60	Instruments à mesure (instruments et appareils médicaux, électriques e.a.)		200 p.a.
61	Appareils chimiques émaillés résistant aux acides		p.m.
62	Matériel d'installation électrique et isolateurs en porcelaine		300
63	Projecteurs pour films réduits, epidiascopes, caméras et accessoires photographiques		250
64	Pièces détachées pour bicyclettes		700
65	Pièces détachées de TSF et matériel électrotechnique divers y com-		

No.		Quantité	Valeur
	pris pièces détachées pour lampes à incandescence		300
66	Lampes spéciales		100
67	Appareils de ménage électriques		100
68	Compteurs d'électricité		200
69	Grues, chariots roulants et palans électriques		p.m.
70	Articles divers en fer e.a. serrures, cadenas et ferrures		200
71	Motocyclettes		200 p.a.
72	Machines à coudre non-électriques		100
73	Machines-outils		2 250 p.a.
74	Machines divers électriques et non-électriques		300 p.a.
75	Articles de sport		250
76	Jouets et articles pour arbres de Noël dont au maximum Fls 25 000 jouets en bois et Fls 25 000 jouets en caoutchouc		150
77	Meubles de style		75
78	Articles divers en caoutchouc		50
79	Peignes de corne		25
80	Articles en cuir		p.m.
81	Coton de colloïdon		p.m.
82	Bentonite		100 p.a.
83	Argenterie et orfèvrerie		150
84	Eaux médicinales		p.m.
85	Matériel pour chemins de fer		p.m.
86	Tuyaux sans soudure		250
87	Petits canaux divers et canaux de sauvetage en alluminium		p.m.
88	Produits demi-fabriqués en alluminium		p.m.
89	Câbles en alluminium		200 p.a.
90	Outils pneumatiques		p.m.
91	Outils à main		50 p.a.
92	Armatures d'éclairage		p.m.
93	Tabac		p.m.
94	Livres, périodiques et autres imprimés		50
95	Bois feuillu scié		p.m.
96	Garnitures de carte		p.m.
97	Divers		3 000

Uitgegeven de drieëntwintigste augustus 1956.

De Minister van Buitenlandse Zaken,

J. W. BEYEN.